

6

La gestion des milieux naturels : jusqu' où peut-on aller avec les méthodes traditionnelles ? A quels coûts ?

Xavier Gayte

*PhD, directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie
(au moment du colloque)*

La conservation des milieux naturels a un savoir plutôt récent, étant donné que les premiers conservatoires naturels ont une trentaine d'années. Lors d'une première phase dans les années 90 on a expérimenté la conservation puis on l'a pérennisée dans les années 2000 avant qu'il y ait enfin une reconnaissance législative dans les années 2010. On va s'intéresser ici à des exemples de restauration et de gestion de milieux ouverts en tant que pelouses sèches ou zone humide.

x.gayte@patrimoine-naturel-savoie.org



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Colloque à Lyon les 10 et 11 février 2012

LES RÉINTRODUCTIONS Un atout pour restaurer les écosystèmes ?

Le rôle des conservatoires

Un conservatoire a comme mission de sauvegarder et gérer les milieux naturels remarquables. La conservation du milieu naturel est organisée par la maîtrise d'usage et les mesures de gestion. La maîtrise d'usage est obtenue par acquisition, location ou conventionnement alors que les mesures de gestion sont organisées selon des cahiers des charges intégrant les contraintes scientifiques et culturelles. Cette gestion peut être confiée à des entreprises spécialisées ou à la profession agricole chaque fois que les hommes ou les structures de l'agriculture peuvent y trouver leur compte.

Sur ce graphique (Figure 1) on remarque l'augmentation des superficies en maîtrise d'usage du Conservatoire

du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS) pour atteindre 1000ha en 2011. L'acquisition de ces surfaces fluctue selon les années mais est en moyenne plus importante avant 1999.

Les différentes surfaces acquises par le CPNS concernent principalement les biotopes associés aux milieux aquatiques tels que les ripisylves, roselières, prairies humides ou tourbières (Figure 2).

Le coût annuel des restaurations et entretiens de ces surfaces effectués par le CPNS (Figure 3) a évolué depuis les années 90, notamment avec un pic en 2000 s'élevant à environ 1100 K€.

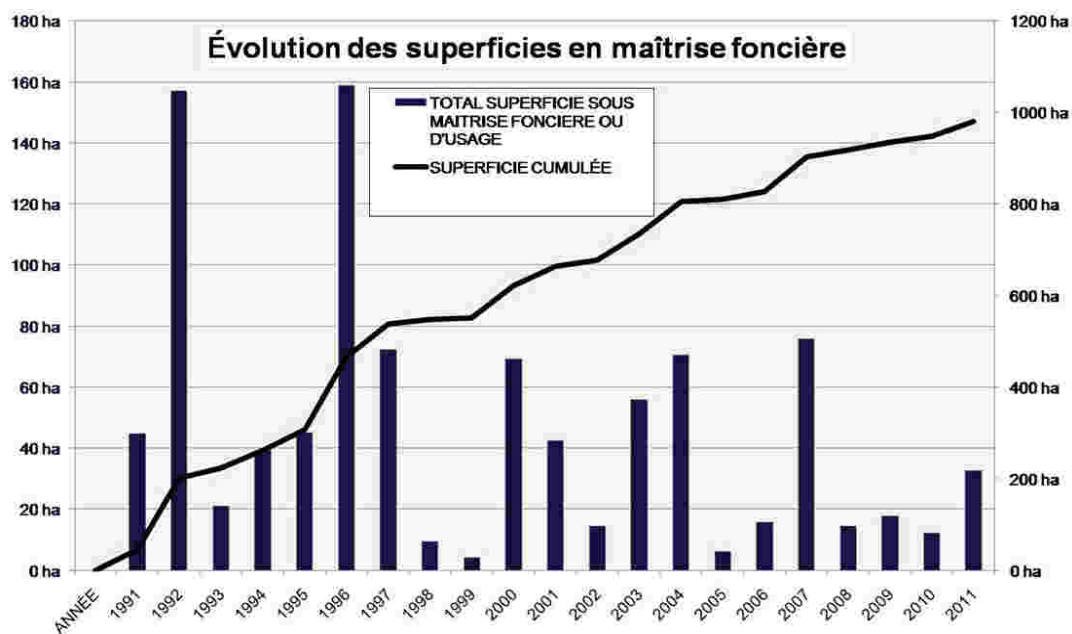


Figure 1 Evolution des surfaces en maitrise d'usage du CPNS

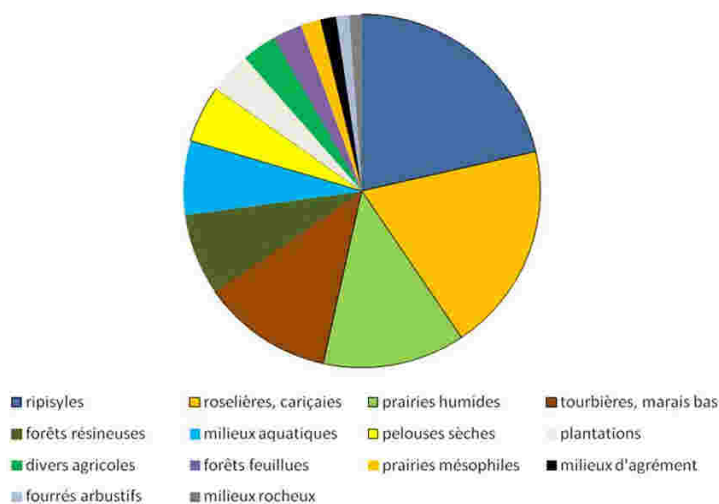


Figure 2 Répartition des superficies en maitrise d'usage selon les différents écosystèmes

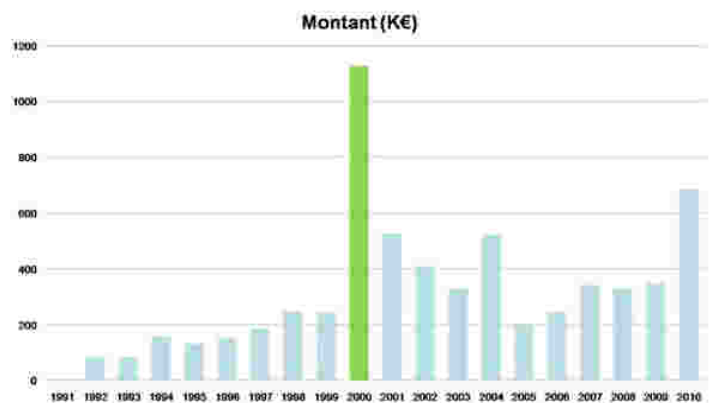


Figure 3 Montants des restaurations annuelles du CPNS

Les différents travaux de restauration et d'entretien du CPNS

Le montant important de l'année 2000 correspond à une période pendant laquelle un grand projet de restauration des roselières du sud du lac du Bourget a été mené à gros frais. Le projet consistait à la réhabilitation complète de la roselière avec un dragage des fonds et la mise en place d'un système de protection du littoral. Ainsi, des digues ont été construites à grand renfort de bulldozers mais aussi des successions de roches ont été coulées pour éviter l'envasement.

Ces travaux ont donc représenté un coût de restauration de 150 000 euros l'hectare. Ce sont de gros programmes de restauration qui ont la vocation de retrouver et de recréer des espaces à fort intérêt patrimonial qui ne reviendraient pas naturellement.

Un autre exemple lors du pic de 2004 (Figure 4) qui représente à peu près 500K€ de dépense, il s'agit d'un autre type d'intervention sur les marais de Chautagne au Nord du lac du Bourget. De nos jours, il faut maîtriser le foncier pour pouvoir gérer correctement les milieux naturels, ce qui est toujours complexe sur des surfaces comme celles-ci (Figure 4). En effet, sur quelques hectares de terrain il y a d'innombrables parcelles. Seule une d'entre elles, plus étendue et comportant des drains est intéressante pour le CPNS et présente des bons potentiels de restauration. De plus, elle est longée par une ancienne lône du canal de Savière pouvant être également restaurée. Cette opération a donc été menée afin de retrouver un cortège de prairies humides relativement riche, avec une flore et une avifaune particulières, ainsi qu'un projet de réintroduction de la cistude dans le haut-Rhône.

Ce projet fut assez simple (Figure 5), il consistait à reprofiler les drains, boucher ceux qui restaient (rose), creuser des platières (bleu foncé), créer une dune à cistude (jaune) et mettre une vanne régulable pour gérer les niveaux d'eau, sachant que cet espace était géré par les agriculteurs. Ce fut les mêmes types de travaux qu'en 2000, nécessitant des pelles mécaniques pour reprofiler et boucher. La restauration de ce milieu a coûté environ 30000 euros par hectare. Ces opérations ont aujourd'hui réussi et les espèces et les milieux sont revenus.

Concernant les pelouses sèches on retrouve la même logique de restauration et d'entretien. Les restaurations effectuées par le CPNS ne sont pas les mêmes selon les pelouses sèches considérées, mais en moyenne elles représentent entre 5000 et 8000 euros par hectare. Ces coûts dépendent de l'état d'embroussaillage et de l'accessibilité aux machines de la pelouse sèche. En termes d'entretien, une fois que le milieu a été restauré et donc a un couvert herbacé suffisant, les fauches peuvent être gérées par le CPNS de manière manuelle pour un coût d'un ordre de grandeur de 1000 à 3000 euros par hectare. Une autre stratégie consiste à faire



Figure 4 Secteur de restauration dans le nord du lac du Bourget

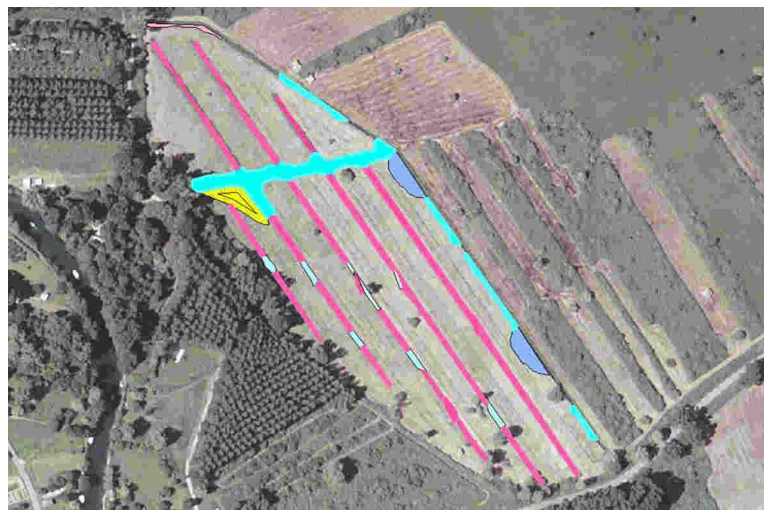


Figure 5 Travaux de restauration d'une parcelle au nord du lac du Bourget

intervenir les agriculteurs locaux pour effectuer un entretien par du pâturage. Un gros travail est donc nécessaire pour inciter les agriculteurs à revenir sur ces milieux qui ont perdu leur vocation agricole. Il faut donc échanger avec les éleveurs, les groupements agricoles, les associations foncières pastorales et la chambre d'agriculture afin d'établir des cahiers des charges qui puissent être à la fois pertinents pour le milieu et intéressants pour l'agriculteur. Ainsi, les engagements pris sont : l'enregistrement des interventions, l'ajustement de la pression de pâturage, le retard du pâturage ou de la fauche, l'absence de fertilisation et le maintien de l'ouverture.

Par conséquent, les restaurations coûtent au CPNS de 5000 à 150000 euros à l'hectare, selon les milieux restaurés. Sur les milieux gérés avec les agriculteurs, les coûts d'entretien sont entre 140 et 220 euros par hectare et par an de prime à l'agriculteur pour respecter tout ou partie du cahier des charges selon la difficulté, la richesse du milieu et le type de matière récoltée sur l'espace.

De 2007 à 2009 le CPNS n'a pas eu de gros travaux de restauration à faire (Figure 3). Les logiques d'entretien représentent donc à peu près 350000 euros par an. Sur 950 hectares de maîtrises foncières, 25% soit 242 hectares sont gérés chaque année pour un coût moyen d'entretien d'environ 700 euros à l'hectare par an. Certaines zones ne peuvent en revanche pas être gérées par les agriculteurs et sont donc entretenues de manière mécanique avec du matériel spécialisé. Un travail classique est demandé dans des milieux souvent très humides qui nécessitent du matériel très spécifique coûtant à l'hectare entre 800 et 1500 euros.

Voici quelques exemples de cahiers des charges aujourd'hui effectifs qui sont contractualisés par des agriculteurs en Savoie (Figure 6). Les marais sont fauchés ou pâturés à des dates obligatoires retardées au 15 juillet ou au 1er août selon le cahier des charges. Le manque à gagner pour l'agriculteur augmentant avec le retard du traitement, la rémunération est ainsi supérieure par hectare et par an pour un marais fauché au 1er Août (Figure 6).

Dans les cahiers des charges concernant les prairies à fort intérêt patrimonial, la logique de gestion est de prôner l'absence de pâturage jusqu'au 31 juillet ainsi qu'une limitation de la fertilisation. Par exemple les rémunérations sont de 231 euros par hectare par an pour une prairie avec limitation de la fertilisation et 263 euros pour une prairie avec absence totale de fertilisation.

Milieu naturel	Description des engagements	Rémunération /ha/an
Marais	-Absence de destruction des prairies permanentes -Absence de fertilisation -Absence de désherbage chimique -Absence d'écoouage	216 €
	-Fauche retardée au 15 juillet -Surface non fauchée/non pâturée (mise en défens) de 3% mini. -Pâturage autorisé du 15/09 au 1 ^{er} /11 -Maîtrise des refus et ligneux -Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	

Milieu naturel	Description des engagements	Rémunération /ha/an
Marais	-Absence de destruction des prairies permanentes -Absence de fertilisation -Absence de désherbage chimique -Absence d'écoouage	283 €
	-Fauche retardée au 1 ^{er} août -Surface non fauchée/non pâturée (mise en défens) de 3% mini. -Pâturage autorisé du 15/09 au 1 ^{er} /11 -Maîtrise des refus et ligneux -Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	

Figure 6

Marais fauchés après le 15 Juillet ou le 1er Août

Les principaux enseignements

Il est évident que ce qui coûte le moins cher est la non-dégradation des milieux. De plus, lors de la restauration de milieux naturels tout n'est pas maîtrisé, le résultat final est donc incertain et comporte des risques d'échec. Il est par conséquent important de maintenir une priorité à la conservation des milieux.

D'autre part, afin de pouvoir intervenir sur des surfaces plus importantes il est nécessaire d'avoir une réflexion sur les coûts de gestion actuels par rapport à la société.

Enfin les problématiques de gestion des milieux naturels ne concernent pas uniquement les conservatoires mais évidemment tous les acteurs de la gestion des espaces et notamment le monde agricole. Ce dernier a effectivement un rôle prépondérant à jouer puisque le fait que les milieux abandonnés peuvent redevenir intéressants dans le cadre d'une activité agricole est essentiel. La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) qui est en train d'être élaborée sera décisive sur cette prise en compte.

En prenant l'exemple des 3000 zones humides du département de Savoie, qui représentent 10000 hectares, en multipliant cette surface par le coût de gestion moyen à

l'hectare, il paraît évident qu'il n'est pas possible de gérer ou restaurer leur intégralité. Dans un premier temps, l'intervention n'étant pas envisageable sur toutes les surfaces, il faut prioriser les secteurs sur lesquels il y a un enjeu en terme de préservation de la biodiversité. Cela représente environ 6000 hectares qui ont un vrai enjeu patrimonial en Savoie. Ensuite, le CPNS s'appuie sur tous les partenaires qui permettent de garantir des protections à long terme. On considère que le rôle premier du Conservatoire du Littoral, des deux Parcs Naturels Régionaux et du Parc National de la Vanoise est de préserver ces milieux là. Les surfaces restant à gérer tombent ainsi à 2300 hectares (Figure 7).

Les zones humides doivent effectivement retrouver une vocation agricole afin de pouvoir solliciter le monde agricole. Seul près de 30% de ces 2300 hectares sont exploités par l'agriculture, avec des cahiers des charges parfois inadaptés. 1600 hectares restent donc à gérer à 1000 euros par hectare et par an soit environ 1,6 millions d'euros pour finaliser l'entretien des zones humides en Savoie. Il s'agit d'un coût raisonnable par rapport aux partenaires financiers et à l'activité du conservatoire.

Planche 9-1 : Acteurs et procédures : les Parcs

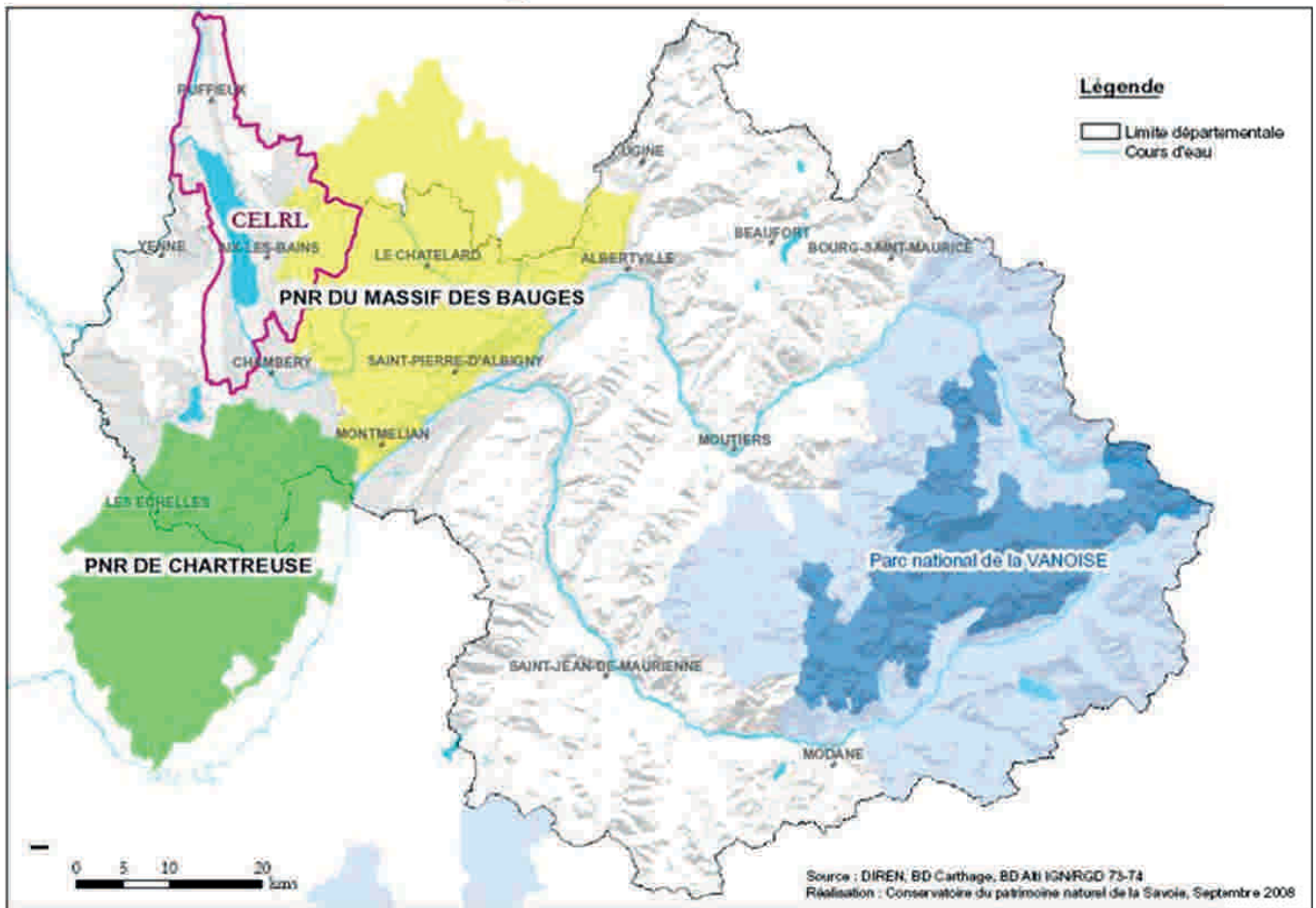


Figure 7 Partenaires de protection à long terme

